

UNEC MAG

50

Le journal des adhérents à l'UNEC

REVENDIGATIONS

Stop à la concurrence déloyale !

PORTRAIT

Pascal Bizolon,
un nouveau souffle
pour la Haute Coiffure
Française

ARTISTIQUE

Sensoriality, la nouvelle collection
de Coiffeur en France par Raphaël Perrier



SOMMAIRE

ÉVÈNEMENT	Plein succès pour le salon MCB	p.4
PORTRAIT	Pascal Bizolon.....	p.6
REVENDEICATIONS	Stop à la concurrence déloyale.....	p.8
LABELLISATION	Pour valoriser l'excellence	p.10
APPRENTISSAGE	La prise en charge évolue.....	p.11
ARTISTIQUE	Sensoriality, la collection automne-hiver de Coiffeur en France.....	p.12
VALORISATION	#CœurSurMonCoiffeur.....	p.13
ENQUÊTE	Au plus près de vos attentes.....	p.14

UNEC MAG est une publication de
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
 36 rue du Sentier 75002 Paris – 01 42 61 53 24 – www.unced.fr
 ISSN 2275 – 0126 – Numéro 48 : mars-avril-mai 2025
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christophe DORÉ
RÉDACTRICE EN CHEF : Carla CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Anaëlle QUEINNEC
ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Benoît SCHEFFMANN, Arnaud LE GAL
 et Christelle PELKA
ÉDITION DÉLÉGUÉE ET RÉDACTION : EDI.M3

MAQUETTE : Cécile GARLANTEZEC LIRIN
MISE EN PAGE : Studio Ancré - studio-ancré.com
IMPRESSION : Socosprint (88).
CRÉDITS PHOTOS :
 Pages internes : @Freepik - Tous droits réservés.



GARDONS CONTACT! Nous écrire : contact@unced.fr – Nous appeler : 01 42 61 53 24

Cher(e)s collègues,

Le 30 juin dernier, nous avons écrit une page importante de l'histoire de notre profession. À Paris, vous avez été nombreuses et nombreux à répondre à l'appel de l'Union nationale des entreprises de coiffure pour dénoncer, ensemble, la concurrence déloyale qui mine nos entreprises et fragilise nos emplois, et pour demander une baisse des charges. Cette mobilisation est un signal fort : nous ne sommes plus disposés à subir en silence. Elle marque le point de départ d'un combat que nous mènerons avec détermination, jusqu'à ce que notre voix soit entendue et nos revendications prises en compte.



Car nos demandes sont légitimes.

La première, vitale, est la lutte contre la concurrence déloyale. Chaque jour, des structures informelles ou insuffisamment contrôlées exercent dans des conditions qui faussent le marché, mettent en danger la qualité de notre métier et sapent les efforts de celles et ceux qui respectent la loi. Car les impacts de la concurrence déloyale sont nombreux : économiques (perte de compétitivité pour les salons en règle, risque de fermetures), sociaux (précarité accrue pour les salariés, absence de protection sociale et de droits à la retraite), publics (pertes de recettes fiscales et sociales pour l'État).

La seconde, tout aussi essentielle, est l'allègement des charges qui pèsent sur nos entreprises. Dans un contexte de hausse générale des coûts — énergie, loyers, fournitures — et de fragilisation de la consommation, la pression fiscale et sociale devient insoutenable.

Soyez assurés que nous n'attendons pas passivement. J'ai d'ores et déjà eu l'occasion de porter notre voix auprès des ministères de l'Économie et du Travail. Dans un contexte politique marqué par la démission du Premier ministre et l'attente de la formation d'un nouveau gouvernement, notre vigilance doit être totale. Les changements à venir ne doivent pas retarder la prise en compte de nos revendications, ni affaiblir la mobilisation engagée. Au contraire, cette période de transition doit être l'occasion pour les pouvoirs publics de placer les préoccupations des entreprises de proximité, et donc celles de la coiffure, au cœur de leurs priorités.

De même, les premiers retours des parlementaires montrent que notre message porte et que la prise de conscience progresse. Dans plusieurs régions, des conventions sont en cours de déploiement avec les DREETS (directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour renforcer les contrôles, mieux encadrer les pratiques et soutenir nos entreprises. C'est un premier pas, mais nous devons aller plus loin, et plus vite.

Je veux vous redire ici ma détermination totale. Nous continuerons à nous mobiliser, à alerter les pouvoirs publics et à défendre, sans relâche, la valeur de notre métier. Votre engagement à mes côtés est notre meilleure force. Ensemble, nous obtiendrons les avancées indispensables à la survie et à l'avenir de nos entreprises.

Christophe Doré
Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure

Plein succès pour le salon MCB

LA 42^E ÉDITION DU SALON MCB S'EST TENUE MI-SEPTEMBRE, À PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES. LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PROFESSIONNELS DE LA COIFFURE A ENCORE UNE FOIS PERMIS DE MONTRER TOUT LE TALENT DE LA PROFESSION, DE SUSCITER DE NOMBREUSES RENCONTRES ET DE DONNER À VOIR DES SHOWS ÉBLOUISSANTS. RETOUR EN IMAGES...



► Show Haute Coiffure Française avec Christophe Gaillet.



▼ L'équipe de France de coiffure remporte pas moins de 12 médailles (4 d'or, 4 d'argent et 4 de bronze) au championnat du monde de coiffure 2025. Une jolie razzia !



▼ Passage de l'équipe de France de coiffure sur le stand de l'UNEC.

► Christophe Doré remet le Prix de l'Innovation, catégorie Capillaire Soin, à la marque Arkhé.



► Le show HUMANITY de Wella, par Raphaël Perrier, a réjoui le public de la Porte de Versailles.



▼ Workshow Sensoriality Collection Automne Hiver 2025 par Coiffeur en France pour l'UNEC (lire également en page 12).



► Le MCB reste le point de convergence annuel des professionnels de la coiffure.

Pascal Bizolon

DEPUIS 2020, PASCAL BIZOLON ŒUVRE AU NOUVEAU SOUFFLE DE LA HAUTE COIFFURE FRANÇAISE, QUI CÉLÈBRE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SON 80^E ANNIVERSAIRE.

EXCELLENCE ET RAYONNEMENT

Créée en 1945 par l'élite des coiffeurs parisiens soucieux de se rassembler pour donner un nouvel élan à leur métier et participer au rayonnement international de la coiffure française, la Haute Coiffure Française célèbre donc, en 2025, son 80^e anniversaire. « *Il ne s'agit pas d'une maison commerciale, insiste Pascal Bizolon, mais d'un club animé par une certaine philosophie, celle de l'excellence.* » Président de la HCF depuis 2020, lui-même n'est pas coiffeur de métier – son épouse dirige un salon à La Baule. Dans sa jeunesse, ce magistrat a flirté avec le football professionnel à Angers : aujourd'hui, avec son équipe dont une direction artistique renouvelée, c'est sur le terrain du luxe, de la beauté et de la mode qu'il œuvre pour « *faire rayonner l'image de la Haute Coiffure Française* ».

EN RECONSTRUCTION

La Haute Coiffure Française, que l'on rejoint en remplissant des critères rassemblés dans un dossier de candidature motivé et en bénéficiant du parrainage de deux membres, a compté jusqu'à 1 500 membres dans les années 1990 et 2000. L'engouement s'est ensuite sévèrement érodé, la crise sanitaire et mondiale du Covid-19 venant porter un rude coup qui aurait pu s'avérer fatal. L'arrivée de Pascal Bizolon à la présidence remonte à cette période : « *Il a fallu repartir de*



zéro, recouvrer une situation saine, notamment sur le plan financier, se réorganiser et enclencher une nouvelle dynamique autour d'une direction artistique renouvelée, créative et entrepreneurale. » Cinq ans plus tard et à la faveur du 80^e anniversaire, le moment se prête à dresser un premier bilan : « *La Haute Coiffure Française a retrouvé une crédibilité et une image positive* », estime son président, qui recense aujourd'hui un peu plus de 300 membres répartis dans 24 pays, dont une centaine en France.

PARTENAIRE PARTICULIER

Avec l'UNEC, la Haute Coiffure Française avance « *main dans la main* », comme l'affirme Pascal Bizolon, et le récent salon MCB en constitue la parfaite illustration, citant entre autres « *la collection élaborée par notre direction artistique, qui a permis de doter l'événement de visuels de grande qualité.* » Plus largement, « *l'UNEC nous aide à redonner une visibilité à cette maison que les jeunes ne connaissent pas ou connaissent mal, malgré sa longue histoire, et alors qu'elle valorise le métier en le tirant vers l'excellence.* » Et Pascal Bizolon de conclure : « *Je suis un homme de rencontres. Avec l'UNEC, c'est d'abord l'histoire d'une rencontre, avec Christophe Doré : chacun dans son rôle et dans ses missions, nous œuvrons ensemble, en parfaite entente.* »



**“Ma mutuelle
connait mon métier :
plus besoin de me
prendre la tête !”**

**Avec AÉSIO mutuelle,
vos salariés bénéficient de l'offre santé
conventionnelle de la branche Coiffure**

- **Un régime frais de santé attractif et conforme au 100 % santé.**
- **De nombreux services en inclusion :**
 - Espace adhérent accessible à tout moment,
 - Consultation médicale à distance,
 - Un réseau d'agences de proximité et des conseillers entreprise experts en protection sociale.
- **Fonds social dédié permettant aux salariés de faire face à des soins coûteux.**



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 173 rue de Bercy 75012 Paris. Document non contractuel à caractère publicitaire. © GettyImages. 25-205-013

 **AÉSIO
MUTUELLE**
C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui

Stop à la concurrence déloyale !

LES GOUVERNEMENTS PASSENT, NOS REVENDEICATIONS RESTENT : ÉTOUFFÉS PAR L'EXERCICE D'UNE CONCURRENCE DÉLOYALE ET PAR DES CHARGES TOUJOURS PLUS ÉCRASANTES, LES COIFFEURS PEUVENT COMPTER SUR LA MOBILISATION DE L'UNEC.



Deux sujets essentiels arrivent en haut de la pile des revendications portées par l'UNEC. Le premier concerne les effets dévastateurs d'une concurrence déloyale, « soutenue et alimentée par le gouvernement. » On impose aux coiffeurs toujours plus de règles : accessibilité, RGPD, électricité document unique, affichage des prix, déclaration au registre des métiers...

La suppression de l'obligation d'être titulaire d'un Brevet Professionnel pour ouvrir un salon devait entraîner, en contrepartie, un développement des contrôles devant la recrudescence d'ouvertures illégales, mais rien n'est fait contre les tarifs anormalement bas, les ouvertures en dehors des horaires autorisés, la dissimulation fiscale, le personnel non déclaré... Seuls sont contrôlés les salons qui respectent les règles ! Cette



▼ **Christophe Doré, président de l'UNEC, et Fabienne Munoz, 1^{re} vice-présidente, reçus au Ministère du Travail le 3 septembre.**

politique économique et électoraliste est, pour nous, dévastatrice et notre revendication est claire : plus de contrôles ciblés et efficaces à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas la législation en vigueur, plus d'équité de traitement !

DE NOMBREUSES RETOMBÉES

La deuxième revendication forte concerne la nécessaire baisse des charges. La coiffure n'en peut plus de l'inflation et de ses conséquences sur le pouvoir d'achat des Français, le prix de l'immobilier et celui de l'énergie ; elle n'en peut plus des charges sociales trop lourdes qui pèsent sur la rentabilité des TPE et la rémunération des chefs d'entreprise. Depuis de nombreuses années, comme les métiers à forte main d'œuvre, nous

réclamons notre éligibilité à une TVA à taux réduit et nous n'avons jamais été entendus par les gouvernements successifs.

En parallèle d'une pétition lancée début juin et qui, trois mois plus tard, avait recueilli près de 10 000 signatures, une manifestation a rassemblé environ 300 personnes, place de la Bastille, à Paris. Dans le cortège, de nombreux artisans coiffeurs parfois venus de loin : leur engagement est à souligner. Interpellés par l'UNEC, une centaine de parlementaires ont répondu et cette mobilisation tout azimut a reçu un écho à la hauteur des enjeux, avec de nombreuses retombées médiatiques : une quarantaine de sujets ont ainsi été consacrés à nos revendications, qu'il s'agisse de presse spécialisée, de titres nationaux ou de la presse quotidienne régionale. TF1, France 2, BFM TV, RMC, Europe 1, RTL nous ont également ouvert leurs antennes.

Une mobilisation entendue par le gouvernement qui, depuis, a multiplié les contrôles sur l'ensemble du territoire. Nous restons pour autant attentifs à l'évolution de la situation.



**Signez et faites
signer la pétition
à retrouver ici :**





Valoriser l'excellence

POUR AIDER LES CONSOMMATEURS À SE REPÉRER DANS UN CONTEXTE PERTURBÉ, L'UNEC LANCE LE LABEL COIFFEUR QUALIFIÉ UNEC. IL S'AGIT AUSSI D'UN NOUVEAU VECTEUR DE DYNAMIQUE POUR LA PROFESSION.

Dans un contexte marqué par l'évolution du Code de l'artisanat, notamment la fin de l'obligation de détenir un Brevet Professionnel pour exercer en salon, l'UNEC annonce la création d'un label inédit destiné à valoriser les entreprises de coiffure qualifiées et engagées. L'objectif de cette démarche est double. Il consiste d'abord à encourager la profession à poursuivre une dynamique de qualité et de responsabilité dans un marché en constante mutation. En parallèle, il vise à donner un repère fiable aux consommateurs en leur permettant d'identifier les coiffeurs responsables, qualifiés, respectueux de l'environnement et de leurs salariés, qui offrent une expérience client satisfaisante.

L'ENGAGEMENT POUR UNE COIFFURE RESPONSABLE

Ce label incarne donc l'excellence de notre métier, le professionnalisme et l'engagement en faveur d'une coiffure responsable. Le label Coiffeur Qualifié UNEC récompense les professionnels qualifiés (titulaires du Brevet Professionnel) qui continuent de se former et d'envoyer leurs salariés en formation (notamment en formation continue), garantissant l'adaptation aux nouvelles techniques et tendances.

Le label promeut également les coiffeurs engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui placent l'éthique, l'inclusion et l'impact environnemental au cœur de leurs pratiques (achats de produits végétaux, réalisation d'économies d'énergie, d'eau). Il valorise également ceux qui protègent leurs salariés (mesures en matière de prévention des risques professionnels) afin de promouvoir un environnement de travail sûr et durable. Il met enfin en avant les coiffeurs soucieux d'offrir la meilleure expérience à leur client (prise de rendez-vous en ligne, diagnostic...).

Le label Coiffeur Qualifié UNEC est valable deux ans. Les salons avec ou sans salariés peuvent présenter leur candidature à ce label. Seuls les adhérents de l'UNEC peuvent obtenir cette reconnaissance. Quant aux coiffeurs adhérents qui ne sont pas éligibles au label UNEC, ils pourront se faire accompagner par les services administratifs de l'UNEC afin de s'améliorer dans les thématiques où leur marge de progression est la plus importante. L'UNEC leur met également à disposition des guides dédiés à chaque thématique (guide hygiène et sécurité, guide de la transition écologique, etc.).

La prise en charge évolue

LE 1^{ER} JUILLET EST ENTRÉE EN VIGUEUR UNE RÉFORME SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE. ELLE IMPACTE À LA FOIS LES EMPLOYEURS ET LES CFA. EXPLICATIONS.

Participation des employeurs à la prise en charge des contrats d'apprentissage pour les diplômés d'un niveau égal ou supérieur à Bac +3. Depuis les 1^{er} juillet 2025, les employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage pour une formation d'un niveau de Bac +3 et plus (niveaux 6 et 7 de la nomenclature des diplômes) doivent s'acquitter d'une participation obligatoire de 750 euros. Cette mesure a été mise en place pour permettre une contribution directe des employeurs au financement des formations et devrait permettre « *d'améliorer la soutenabilité financière du système* ».

Dans la coiffure ne sont donc concernés que les salariés préparant le diplôme « Entrepreneur de la coiffure » de niveau 6 du Real Campus By L'OREAL. Concrètement, cette participation de 750 euros est facturée par le centre de formation d'apprentis (CFA) après la période probatoire (les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise). En cas de rupture du contrat d'apprentissage après la période probatoire, la participation financière éventuellement versée par l'entreprise reste acquise au CFA. En revanche, elle est proratisée en cas de rupture du contrat pendant la période probatoire et elle est fixée à 200 euros en cas de nouveau contrat avec un autre employeur visant la même certification professionnelle. Cette participation n'est donc pas due pour les contrats d'apprentissage signé avant le 1^{er} juillet 2025, ni les avenants à des contrats signés avant

cette date. Elle n'est pas due non plus pour tous les contrats visant une certification inférieure au niveau 6, soit pour la coiffure un grand nombre de certifications : le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le Certificat de spécialisation (CS), le Brevet professionnel (BP), le Baccalauréat professionnel (Bac pro), le Brevet de Maîtrise (BM), etc. Enfin, les aides financières aux employeurs d'apprentis en place depuis février 2024 ne sont pas modifiées.

Évolution des modalités de versement des niveaux de prise en charges des contrats aux CFA. En parallèle, les modalités de financement de l'apprentissage évoluent. Les modalités de versement des subventions aux CFA en fonction des niveaux de prises en charges (NPEC) des contrats d'apprentissage sont modifiées. Depuis le 1^{er} juillet, les versements des NPEC sont proratisés en fonction du nombre de jour de formation. Cette mesure vise à ce que les CFA perçoivent un niveau de prise en charge en fonction de la durée réelle écoulée. Cette réforme permet également d'éviter les trop-perçus que devaient parfois rembourser les CFA aux OPCO.

Enfin, le niveau de prise en charge est désormais minoré pour le financement des formations dispensées au moins 80% à distance. Dans cette hypothèse, le niveau de prise en charge que touche le CFA est réduit de 20% par rapport aux formations identiques dispensées en présentiel.

Sensoriality, la collection automne-hiver de Coiffeur en France

EN PARTENARIAT AVEC L'ORÉAL PRODUITS PROFESSIONNELS, RAPHAËL PERRIER ET SON ÉQUIPE NOUS PRÉSENTENT SENSORIALITY, LA NOUVELLE COLLECTION DU LABEL ARTISTIQUE DE L'UNEC, UNE TRADUCTION DE L'HIVER EN COIFFURE. ENTRETIEN AVEC L'ÉQUIPE CRÉATIVE.

QUELLE EST L'INTENTION CRÉATIVE DE CETTE COLLECTION ?

Sensoriality est une collection qui parle directement aux sens. Notre ambition était de traduire l'hiver en coiffure : une saison qui invite à se réchauffer, à s'affirmer et à se révéler. Nous avons cherché à capturer l'émotion dans chaque mèche, à mélanger profondeur et lumière, intensité et douceur, pour donner naissance à des looks qui racontent une véritable histoire.

QUELS EN SONT LES FOCUS TECHNIQUES ?

La technicité repose sur la maîtrise de la couleur et de la coupe, avec une approche simple et pragmatique : un travail de placement de couleurs stratégiques, de lignes précises mais modulables, qui permettent de sublimer un visage tout en restant efficaces au quotidien. Cette alliance entre créativité artistique et faisabilité concrète rend chaque look inspirant et immédiatement transposable.

COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS CES TROIS COUPES ?

Nous avons imaginé trois coupes phares, chacune comme une expression unique de style et de caractère. La longue butterfly cut avec frange, légèrement wavy, où des nuances cerise viennent jouer avec la lumière ; une coiffure qui respire le naturel, mais avec une intensité qui attire tous les regards. Un carré roux flamboyant, court et franc, directement inspiré des icônes actuelles comme Angèle ; graphique, affirmé, moderne. Enfin, une coupe courte boule revisitée, fraîche et contemporaine, rehaussée de subtils reflets blonds qui apportent éclat et élégance ; simple dans l'exécution mais riche en style.

POURQUOI CE NOM, SENSORIALITY ?

Sensoriality évoque l'idée que la coiffure ne se limite pas à un style ou à une tendance, mais qu'elle fait appel à tous les sens. C'est la vibration d'une couleur flamboyante, la douceur d'une texture wavy, la force d'une coupe graphique. Chaque création devient une sensation à part entière.



Accédez facilement aux tutoriels étape par étape, aux démonstrations et aux visuels haute définition dans votre espace adhérent sur unec.fr



Crédit Photo : Emmanuel Grignon / Crédit Coiffure : Coiffeur en France / Crédit Vidéo : Jeremey Julien

#COEURSUR MONCOIFFEUR

Vous révéler, c'est notre métier.

POUR LA PREMIÈRE FOIS, LES PRINCIPALES FÉDÉRATIONS DE LA COIFFURE S'UNISSENT AVEC PLUS DE VINGT GRANDES MARQUES ET PARTENAIRES DU SECTEUR POUR DONNER VIE À UN AMBITIEUX PROJET DE COMMUNICATION NATIONALE : LA CAMPAGNE #COEURSURMONCOIFFEUR !

À travers des films courts et des visuels engageants diffusés sur les principaux réseaux sociaux dès ce mois d'octobre, le collectif Les Professionnels de la Coiffure entend rappeler combien le geste du coiffeur dépasse la simple coupe de cheveux. Un entretien d'embauche, une rupture, une crise identitaire... autant de moments de vie où le coiffeur devient un révélateur de confiance, d'émotions et de renouveau. « Vous révéler, c'est notre métier » : telle est donc la signature de cette campagne pensée pour toucher en priorité les femmes de 18-34 ans, mais qui résonnera bien au-delà.

Le lancement national, le 9 octobre 2025, bénéficie d'un dispositif média fort, relayé sur plusieurs semaines. À l'issue du MCB, tous les professionnels et citoyens ont également pu rejoindre et soutenir le mouvement grâce à une campagne de dons ouverte à tous sur helloasso.com.

Cette campagne est rendue possible grâce à l'engagement collectif des syndicats et

de nombreux partenaires du secteur, réunis pour la première fois autour d'une même ambition. Un regroupement inédit pour révéler la beauté, la confiance et le rôle essentiel du coiffeur auprès des consommateurs et consommatrices. L'ensemble a été dévoilé en avant-première lors d'une conférence de presse organisée au salon MCB by Beauté Sélection.

ENSEMBLE POUR RAYONNER

Le collectif Les Professionnels de la Coiffure est né en 2025 de la volonté commune des syndicats et des acteurs de la coiffure, de s'unir autour d'une conviction forte : c'est ensemble que la profession pourra rayonner et se renforcer. Au-delà de cette première campagne, d'autres actions seront menées dès l'année prochaine pour soutenir les salons et donner envie aux Français de pousser la porte de leur coiffeur.

Cette campagne associe au total une vingtaine de partenaires.



Au plus près de vos attentes

VOUS AVEZ ÉTÉ PLUS DE 800 À RÉPONDRE À NOTRE RÉCENTE ENQUÊTE DE SATISFACTION. DE QUOI NOUS AIDER À CONTINUER À VOUS PROPOSER DES SERVICES CORRESPONDANT LE MIEUX À VOS ATTENTES.

Dans le souci d'une amélioration permanente de nos services et afin de répondre au mieux à vos attentes, nous vous avons fait parvenir, il y a quelques mois, le questionnaire d'une enquête de satisfaction. Vous avez été plus de 800 à y répondre et nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir consacré un peu de votre temps précieux à cette étude. Vous adhérez à l'UNEC pour l'accès à l'information et aux conseils, ainsi que pour la défense de la profession.

Voici les principaux points que nous en avons retenus :

- 9 personnes sur 10 estiment que l'UNEC contribue à promouvoir une image positive de la profession.
- Vous nous contactez principalement pour

des conseils juridiques et êtes satisfaits de la hotline.

- Vous êtes très satisfaits des économies réalisées (8 personnes sur 10) sur les différentes offres et réductions de nos partenaires
- Vous utilisez l'ensemble de nos supports (UNEC Mag, newsletters, espace adhérent). En revanche, nous constatons que vous êtes peu nombreux à nous suivre sur les réseaux sociaux qui compte 38 900 abonnés sur Facebook et plus de 6 000 abonnés sur Instagram. Alors, rejoignez-nous !



unec.officiel



unec-officiel



Union nationale des entreprise de coiffure

Parce que prendre soin des autres, c'est aussi penser à soi.

Concilier vie personnelle et professionnelle peut parfois être un défi. Les partenaires sociaux de votre branche s'engagent pour soutenir les salariés de la Coiffure en créant Solidarité Coiffure, un fonds de solidarité porté par le régime de prévoyance*.



Pour accéder aux différentes aides proposées, rendez-vous sur la plateforme dédiée : <https://solidarite-coiffure.mabonnefee.com/home>

Avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE, et en partenariat avec Ma Bonne Fée, cette initiative offre des services d'aide et d'accompagnement pour agir en faveur de :

- la santé des femmes avec une campagne de prévention dédiée à l'endométriose,
- la parentalité grâce à un programme de soutien.

* Réservé aux salariés adhérents à AG2R Prévoyance



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

**solidarité
coiffure**

FONDS DE SOLIDARITÉ
PRÉVOYANCE DE LA BRANCHE

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

**Séchez avec la vitesse
de la lumière. Sans abîmer.***

NOUVEAU

AirLight Pro

**Le 1^{er} sèche-cheveux à lumière infrarouge
de L'Oréal Professionnel.**

Séchage plus rapide**
Hydratation préservée***
Moins d'énergie consommée**



* Pas de dommage additionnel, test instrumental, comparé aux cheveux séchés naturellement.

** Test instrumental comparé à AirLight Pro sans infrarouge.

*** Test instrumental, comparé aux cheveux séchés naturellement.